

ANTIDOTE hebdo

CGT Finances Publiques 44

N° 457 / 16 septembre 2021



ALLO OU A L'EAU ?

Après des années de service, exit le standard général de Cambronne duquel dépendait aussi le site de Versailles. La dernière collègue qui assurait cette mission a fait valoir ses droits à la retraite en juin et est partie dans l'anonymat le plus total, sans aucune visite ni appel téléphonique de sa hiérarchie directe ... Dur et triste ...

Certes, il y a bien longtemps que celles et ceux qui quittent la DRFIP 44, ne reçoivent plus aucun message (mail ou courrier) de la Direction pour les remercier pour leur engagement et leur travail au service du public.

Dans une DGFIP qui se dit à l'écoute (sans jeu de mot) de ses agent-es, cela fait un peu tâche !

Quant à la mission elle-même, nul ne sait ce qu'elle devient.

TÉLÉTRAVAIL, OUI MAIS BIEN ENCADRÉ

L'Ugict-CGT a réalisé une nouvelle grande enquête intitulée « Télétravail, un an après » Réalisée avec le concours des statisticiens de la Dares et de la Dress, cette deuxième étude apporte de nouveaux éclairages sur le télétravail, ses avantages, ses inconvénients et ses limites.

98 % des 15 000 sondé-es continuent de plébisciter le télétravail, et ce, malgré des conditions toujours aussi dégradées.

Le télétravail en mode dégradé du premier confinement tend à s'imposer en norme pour le seul bénéfice des employeurs et employeuses, au détriment des salarié-es.

Pour l'Ugict-CGT, il y a donc urgence à mieux encadrer le télétravail afin d'en faire un vecteur de progrès pour les salarié-es.



Les maux qui ressortent le plus sont l'augmentation de la charge de travail et les conséquences négatives pour la santé physique et psychique. Cette tendance à travailler plus, au-delà des horaires réglementaires et y

compris durant les congés a d'ailleurs entraîné une explosion du travail au noir (heures supplémentaires non rémunérées). L'enquête relève ainsi que 45 % des interrogé-es se déclarent en alerte dépressive, 19 % présentant des symptômes effectifs de dépression. Les encadrant-es n'échappent pas à cette spirale vicieuse de pression-dépression induite par le télétravail.

SERVICE PUBLIC +

Un message du 20 juillet publié sur Ulysse 44 nous apprend que la MSP (Mission Stratégie Relations aux Publics) a élaboré une charte de rédaction des courriels. Si des conseils peuvent être donnés pour harmoniser les pratiques (un module de formation peut aussi aider à cela), le 4 (et non pas quatre) pages oscille entre directives ridicules, énervantes et pour certaines contraires aux règles préconisées pour la rédaction des pièces de procédure.

Par contre, la charte ne parle pas des courriers adressés (pardon envoyés) aux contribuables de façon automatisée sans signature ... Mais sans doute que le groupuscule qui a brainstormé sur le sujet n'en a jamais rédigé ou envoyé, ceci expliquant sans doute cela.

Et surtout, avant d'adresser le mail (pardon de l'envoyer), n'oubliez pas le « check-up final ».

PROFESSION MOBILE

Tel un poison aussi pernicieux qu'inéluctable, l'idée de la mobilité des personnels est savamment distillée tout au long du discours de la DG. Ainsi, les actualités d'Ulysse du 6/9 nous demandent : « La mobilité, et si c'était votre tour ? » nous invitant à découvrir « le témoignage de cadres supérieurs qui partagent avec vous leurs expériences de mobilité. »

Sous cet intitulé, on retrouve une interview consternante et hors-sol d'une cadre supérieure pour laquelle la mobilité est non seulement une vertu et un enrichissement, mais surtout qu'elle devient une mission ! Elle précise que cette mission est parfois complexe, et qu'elle sous entend bien évidemment une FIN. Nous voilà donc prévenus !

Quel est ton travail ? Ta mission ? Je fais de la mobilité !

Aux niveaux les plus élevés, le discours autodestructeur est de rigueur dans une confusion sémantique totale. On peut aisément rappeler que la mobilité est plus facile pour un-e cadre supérieur-e que pour un-e simple agent-e, dont le logement représente souvent 50 % de la rémunération.

Ces propos sont évidemment ineptes, du moins tant que tous les agent-es ne seront pas transformé-es en cadres supérieur-es.



Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08

Courriel : cgt.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>